

TAXE D'APPRENTISSAGE 2018

Soutenez l'école supérieure d'arts
& médias de Caen/Cherbourg

Pour télécharger **INSIGNA** et consulter
ses conditions d'utilisation, rendez-vous à l'adresse :
www.esam-c2.fr/insigna

INSIGNA



INSIGNA INSIGNA INSIGNA INSIGNA

L'idée qu'une école d'art offre peu de débouchés est **tenace** mais elle est particulièrement fautive. Car dans une école d'art, on n'apprend pas seulement un métier mais on apprend avant tout à créer, à être à l'écoute du monde dans lequel on vit.

Créer, c'est une denrée rare, précieuse, qu'il faut encourager. La création apporte toujours une plus-value, quel que soit son champ d'application, qu'il s'agisse d'idées nouvelles, de nouveaux modes d'organisation, de nouveaux besoins, de nouveaux produits, de nouveaux marchés, de nouveaux process, de nouvelles entreprises... Créer c'est toujours prendre un risque, s'exposer, et c'est pourquoi il faut considérer les créateurs avec une grande attention et beaucoup de bienveillance.

Vous êtes un acteur économique, soutenir l'école d'art, c'est soutenir la création, c'est inventer l'avenir. Nous y contribuons tous, chacun à notre niveau.

La preuve par l'exemple : l'ésam Caen/Cherbourg vous offre INSIGNA, une police de caractères créée par Arthur Billaud, diplômé 2017 en design graphique dans notre école.

INSIGNA s'inspire des lettrages prédominants dans les devantures de Caen au cours des années 30. En créant cette police, Arthur Billaud a voulu mettre en avant la spécificité du territoire normand, sa culture, son savoir-faire, ceci à l'encontre de l'uniformisation visuelle véhiculée par les marques globales.

Comment nous verser votre taxe d'apprentissage

1 – Choisissez votre organisme collecteur

Le versement de la taxe d'apprentissage s'effectue par l'intermédiaire d'un Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA) agréé. Ces organismes vous fourniront les documents à leur retourner ainsi qu'une aide pour le calcul de la taxe.

2 – Transmettez vos indications de versement avant le 28 février 2018

L'ésam Caen/Cherbourg est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage pour la catégorie B (formations de niveau I et II). Indiquez sur le formulaire fourni par votre OCTA notre numéro d'habilitation (UAI 0141432F) ainsi que notre adresse (école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, 17 cours Caffarelli, 14000 Caen).

3 – Tenez-nous informés

Si vous avez décidé de verser tout ou partie de la taxe d'apprentissage à notre école, nous vous remercions d'envoyer un mail à Évelyne Legendre (e.legendre@esam-c2.fr) afin de nous en faire part. Nous pourrions ainsi ajuster notre budget prévisionnel et, si vous le souhaitez, vous informer de notre actualité et vous convier à des moments privilégiés de découverte de notre école.

Merci par avance pour votre soutien!

Contact

Évelyne Legendre
02 14 37 25 10
e.legendre@esam-c2.fr

Site de Caen ^(siège social)
17 cours Caffarelli,
14000 Caen

Site de Cherbourg
61 rue de l'Abbaye, 50100
Cherbourg-en-Cotentin

T. +33 (0)2 14 37 25 00
info@esam-c2.fr/www.esam-c2.fr
[facebook/Esam.Caen.Cherbourg](https://www.facebook.com/Esam.Caen.Cherbourg)